ACADÉMIE
DE POITIERS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Baccalauréats général et technologique
# Session 2027
# Candidats Cned libre ou individuels
# Inscriptions aux épreuves terminales, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu et aux épreuves anticipées par dérogation


**Rectorat de l'académie de Poitiers**
**Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne**
**Division des examens et concours**
**Bureau des examens de l'enseignement général et technologique**

**DEC 2**

**Affaire suivie par**
Christèle Aubert
responsable du bureau
05 16 52 64 23
responsable.exagt@ac-poitiers.fr

**Baccalauréat général**
bac.general@ac-poitiers.fr
Michel Bourdier
05 16 52 64 25
Muriel Chessé
05 16 52 64 26
Romain Asensio
05 16 52 64 24

**Baccalauréat technologique**
bac.techno@ac-poitiers.fr
Charlie Belot-Roy
05 16 52 64 29
Elisa Derre
05 16 52 64 28

**Rectorat de l'académie de Poitiers**
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX


**Date : le 01 octobre 2026**

## Destinataires

**Pour attribution**
- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

## Sommaire


1/ Inscription : adresse de connexion Internet
2/ Dates des inscriptions
3/ Quelles rubriques renseigner ?
4/ Précisions importantes
5/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
6/ Journée défense et citoyenneté – JDC
7/ Informations réglementaires
8/ Publication des résultats
9/ Education physique et sportive - épreuves ponctuelles obligatoires
10/ Renseignements complémentaires
11/ Textes de référence


## Annexes

• Arrêté académique du 21 septembre 2026 portant ouverture du registre des inscriptions
• Informations générales sur l'examen : **Consultez ce document avant d'effectuer votre préinscription. Il donne de nombreuses informations réglementaires importantes.** ⚠

• Tableaux récapitulatifs des épreuves
• Guide candidat Cyclades

## Site ministériel de référence : Eduscol

https://eduscol.education.fr ; rubrique « scolarité de l'élève et diplômes »

La présente circulaire vise à préciser les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels (y compris ceux du Cned en inscription libre) aux épreuves terminales[1], aux épreuves ponctuelles de contrôle continu[2] et aux épreuves anticipées par dérogation[3] de la session 2027 des baccalauréats général et technologique.

⚠ Pour s'inscrire à la session 2027 du baccalauréat, les candidats doivent avoir subi **obligatoirement** l'ensemble des épreuves anticipées ou bénéficier d'une dérogation prévue par les textes réglementaires et accordée par le recteur de l'académie de Poitiers les autorisant à présenter les épreuves anticipées par dérogation[3] en même temps que les épreuves terminales.

## 1/ INSCRIPTION : ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/

## 2/ DATES DES INSCRIPTIONS

Du lundi 12 octobre 2026 - 9h00 au vendredi 13 novembre 2026 – 18h00.
https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/SANS/BGT/co/GPS_Gerer_ses_inscriptions.html

## 3/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?

① - **Candidats venant de première ou possédant déjà un compte candidat Cyclades**
Vous devez vous connecter sur votre compte Cyclades avec votre identifiant et votre mot de passe :
- Si vous étiez inscrits en première à la session 2026, vous devez mettre à jour votre candidature BGT qui a été initialisée
- Si vous n'étiez pas inscrit en première à la session 2026, vous devez créer une nouvelle candidature

Seules les rubriques à choix doivent être complétées.

② - **Candidats s'inscrivant pour la première fois, n'ayant pas de compte candidat Cyclades**
L'adresse de connexion Internet mentionnée ci-dessus vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat.
Toutes les rubriques doivent être complétées.

⚠ **Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.**

| Vous êtes | Votre situation | Vous choisissez |
|---|---|---|
| **Candidat individuel ou inscrit au Cned** en cours par matière ou en classe complète à inscription libre | Vous habitez en Charente | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 16 - ANGOULEME |
| | Vous habitez en Charente-Maritime | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 17 – LA ROCHELLE |
| | Vous habitez dans les Deux-Sèvres | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 79 - NIORT |
| | Vous habitez dans la Vienne | INDIVIDUELS DEPARTEMENT 86 - POITIERS |

⚠ **Vous devez valider votre inscription**.

**Notez vos identifiant et mot de passe** : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

## 4/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après l'enregistrement de votre inscription dans Cyclades**,** vous devez **vérifier et valider en ligne** votre récapitulatif d'inscription. Les pièces justificatives[4] seront à téléverser dans Cyclades **au plus tard le vendredi 20 novembre 2026,** rubrique « Mes justificatifs » sous peine d'annulation d'inscription.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui acceptent qu'un tiers procède à leur inscription le font à leurs risques et périls.

Si vous n'avez pas pu modifier certaines données en ligne, pensez à les corriger en rouge sur votre récapitulatif d'inscription que vous éditerez et devrez adresser à la Dec 2 pour rectification.

Les **démissions** et les demandes de **transfert de dossier vers une autre académie** seront prises en compte par le rectorat (Dec 2) jusqu'au mercredi 31 mars 2027 (date nationale).

---

[1] Philosophie, Grand oral, Enseignements de spécialité (EDS - écrits, oraux)

[2] Histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique (Bac général), Mathématiques (Bac technologique), Enseignement moral et civique, EPS, EDS non poursuivi le cas échéant.

[3] Français écrit et/ou oral et mathématiques subies en même temps que les épreuves de terminale

[4] Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

## 5/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note d'information relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens est disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers.

https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802

## 6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC

Vous devez être en mesure de justifier votre situation vis-à-vis de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Aucun justificatif ne sera demandé par le rectorat (Dec 2) pour votre inscription.

## 7/ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez des informations réglementaires utiles à votre inscription dans le document « Le Bac infos générales », notamment aux paragraphes :

F - Conservation et/ou renonciation du bénéfice des notes

G - Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

H - Cas dérogatoire des candidats admis à subir les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales

## 8/ PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le choix de la **communication des résultats à des organismes privés ou aux collectivités territoriales** est systématiquement positionné à « non ». Il vous appartient d'indiquer « oui » le cas échéant. **Un candidat qui n'autorise pas** la communication de ses résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé **ne verra pas apparaître son nom** dans la liste des bacheliers publiée **dans les journaux et sur les affichages privés sur Internet.**

En revanche, ses résultats seront publiés sur le site Internet de publication académique des résultats des examens et concours.

## 9/ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – EXAMEN PONCTUEL TERMINAL OBLIGATOIRE

Vous devez choisir deux épreuves parmi les trois issues de la liste nationale des activités ci-dessous.

| **Liste nationale des activités**<br>Cf. NDS du 20-02-2026 publié au BO n°9 du 26 février 2026 | **Lieux des épreuves - IMPORTANT** |
|---|---|
| Demi-fond | Il peut n'y avoir qu'un seul site académique d'épreuves, pouvant impliquer un déplacement voire une nuit d'hôtel. (convocation à partir de 7h40).<br>Si les épreuves sont organisées sur la journée complète, vous devrez prévoir une collation pour le midi. |
| Danse | |
| Tennis de table | |

## 10/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires de la Dec 2 du rectorat de Poitiers aux numéros suivants :

- baccalauréat général : ☎ 05 16 52 64 25 ou 05 16 52 64 26 ou 05 16 52 64 24
- baccalauréat technologique : ☎ 05 16 52 64 29 ou 05 16 52 64 28

## 11/ TEXTES DE REFERENCE

• Code de l'éducation, et notamment les articles D334-15, D334-17, D334-19 pour le baccalauréat général et les articles D336-15, D336-16, D336-18 pour le baccalauréat technologique ;

• Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique ;

• Arrêtés du 16 juillet 2018 modifiés relatifs aux épreuves du baccalauréat général et aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 ;

• Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique ;

• Notes de service du 25 août 2025 publiées au BOEN du 28 août 2025 :

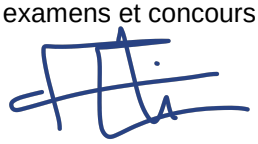
- NDS relative au projet d'évaluation au lycée général et technologique
- NDS relative aux règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation des notes
- NDS relative aux modalités d'évaluation des enseignements relevant du contrôle continu pour les candidats dits « individuels »

• Décret n° 2015-1051 du 25 août 2015, précisant les dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap.

• Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime

• Circulaire du 8 décembre 2020, relative à l'organisation de la procédure et aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli